



# VILLE DE CLERMONT

## AVIS PUBLIC

---

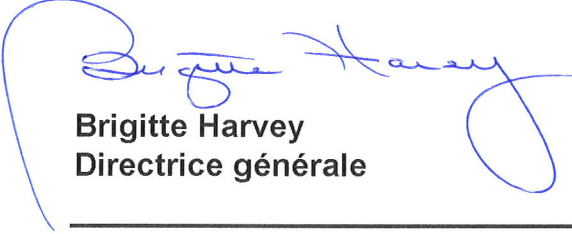
**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE CLERMONT :**

Conformément à la résolution no. 11875-04-20, avis public est par les présentes donné par madame Brigitte Harvey, directrice générale que toute séance (ordinaire ou extraordinaire) devant être tenue durant la période d'urgence sanitaire décrétée en vertu de la Loi sur la santé publique, le soit à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par voie téléphonique.

Le public ne sera pas admis et est invité à soumettre ses questions par courriel à : [info@ville.clermont.qc.ca](mailto:info@ville.clermont.qc.ca). L'enregistrement vidéo de la séance sera diffusé ultérieurement sur le site internet de la Ville de Clermont

Qu'au cours de cette période d'urgence sanitaire, l'heure des séances ordinaires soit modifiée pour être tenues à 19 h.

**DONNÉ À CLERMONT, CE 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.**



**Brigitte Harvey**  
Directrice générale

---